



CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-GEORGE

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2018

Présidence : Mélanie Robellaz

Membres présents : 34

Dans sa séance ordinaire du mercredi 26 septembre 2018, le Conseil communal de Saint-George

- vu le préavis municipal No 03/ 2018 et son annexe,
- entendu le rapport de la commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour,

décide

- **d'approuver l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 avec une augmentation de 20 centimes de l'impôt foncier qui passe à Fr. 1.20 pour Fr. 1'000.00 de la valeur foncière. Le reste de l'arrêté ne subit aucun changement pour une année soit jusqu'au 31 décembre 2019.**

Cette décision du Conseil communal peut faire l'objet d'un référendum dès la parution dans la FAO du 30 novembre 2018 de l'approbation du canton.

Bureau du Conseil communal

La Présidente

Mélanie Robellaz



La Secrétaire

Marylise Humbert

Saint-George, le 26 septembre 2018